

Zeitschrift:	Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	32 (1985)
Heft:	4
Artikel:	Des cadres mieux préparés à leur double fonction de chef et d'instructeur
Autor:	Wyder, Rudolf
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-367362

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rahmenbedingungen**1. Zielsetzung**

- Allgemeine Informationen vermitteln
- Kader im Hinblick auf die Übungen in den Gemeinden als Chefs und Ausbilder (Doppelfunktion) fördern
- Kader in die Lage versetzen, die Ausbildung in ACSD und LRSM selbstständig zu erteilen

2. Bestände

- Kursgrösse: 45–50 Teilnehmer
 - 1. Tag: 2–3 Klassen (2–3 Instr ZKK)
 - 2. + 3. Tag 6–9 Klassen (6–9 Fo Chefs des oberen Kaders als Üb Leiter bzw Ausbilder)
- Obere Kader, welche in der Übung in der Gemeinde keine Funktion ausüben, nehmen nur am 1. Tag teil.

3. Durchführungsort

Das Programm ist auf die Übungspiste des Regionalen Ausbildungszentrums zugeschnitten.

4. Ausbildungsunterlagen

Die Lektionen ACSD und LRSM stützen sich auf die Dokumentation «Einführungskurs allgemeiner Teil»; die übrigen Lektionen sind in der ZKK-Dokumentation zu finden.

5. Hinweise für die Durchführung**5.1 Grundsätzliches**

Im ZKK werden methodisch und thematisch die wesentlichen Teile der Übung in den Gemeinden eingespielt.

5.2 Probelektionen

Diese laufen stets nach demselben Schema ab:

- Vorbereitung (durch möglichst alle Teilnehmer)
- Durchführung (durch einen bezeichneten Postenchef bzw. Gruppenchef)
- Besprechung

5.3 Repetition Grundwissen
analog Übung**5.4 Auftragsübung**

analog Übung

5.5 Besonderes

Der korrekten Befehlsgebung sowie den parallelen Tätigkeiten ist Beachtung zu schenken. Das Material ist vor Beginn einer Lektion bereitzustellen.

Le succès des cours de cadres centralisés de l'Office de la protection civile du canton de Berne

Des cadres mieux préparés à leur double fonction de chef et d'instructeur

Rudolf Wyder, Chef de la Division de la formation de l'Office de la protection civile du canton de Berne.

réd. Depuis 1983, l'Office de la protection civile du canton de Berne organise des cours de cadres centralisés. Ces cours ont pour objectifs de fournir aux cadres, en tant que chefs et instructeurs, un instrument mieux adapté à leur double fonction, car le temps est calculé au plus juste pour leur permettre de faire des expériences pratiques et d'en tirer les conséquences. Le chef de la Division de la formation de l'Office précité vous présente ci-dessous la nature et les objectifs des cours de cadres centralisés qui ont déjà été organisés avec un grand succès dans le canton de Berne.

1. Motifs de l'initiative

La durée trop brève des cours de base et des cours de perfectionnement ne permet pas de préparer les cadres à leur double fonction de chef et d'instructeur lors des exercices annuels. De même – contrairement à ce qui existe dans l'armée – il n'est pas possible de donner au futur cadre une expérience pratique lorsqu'il fait son service

d'avancement. Ces conditions défavorables alourdissent la préparation et la réalisation d'exercices convenables et appropriés. On peut en particulier relever les défauts suivants:

- le rôle d'instructeur est souvent accepté à contrecœur;
- les avis sont partagés concernant la méthode à appliquer et les points principaux à enseigner dans les exercices;
- dans de nombreux cas, on élude le problème en recourant à l'engagement d'instructeurs officiels et en appliquant des programmes de formation de base.

Face à cette situation insatisfaisante, l'Office de la protection civile du canton de Berne s'est décidé à améliorer l'efficacité des exercices dans les cours de cadres centralisés. Ceux-ci sont réalisés depuis 1983.

2. Intentions

A titre de mesures urgentes, nous nous sommes limités à rechercher trois objectifs principaux:

- mettre l'accent sur la promotion des cadres subalternes comme chefs et instructeurs,
- introduire deux méthodes à l'échelon du groupe, à savoir:
 - a) répéter des connaissances de base (vérification et amélioration des connaissances de chacun);
 - b) exercer des missions (instruction dispensée à chaque formation prise comme un tout);
- publication des programmes obligatoires d'exercices qui comprennent les matières dont la connaissance est indispensable dans les cas graves et qui seraient par conséquent aussi utilisables pour l'instruction immédiatement après une mise sur pied de la protection civile.

3. Conditions cadres**3.1 Exécution**

Les cours de cadre centralisés sont dispensés dans les centres régionaux par des instructeurs occupant cette fonction à titre accessoire: ceux-ci sont pris en charge et instruits de façon centralisée par l'Office de la protection civile du canton, ils occupent tous, sans exception, des fonctions de cadres moyens ou supérieurs.

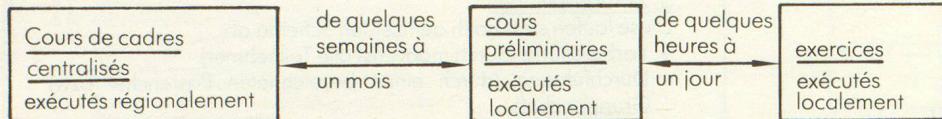
3.2 Durée

Les cours des cadres centralisés ont la durée suivante:

	Pour les cadres moyens et supérieurs	Pour les cadres subalternes
SPLCF, S san	3 jours	2 jours
S rens, SPAC, S trm	2 jours	1 jour

Ces cours ont pour fondement l'art. 53, 3^e al., LPCI; tous les cadres sont astreints à suivre un cours de cadre centralisé une fois par année.

3.3 Conception



Les cours de cadre, les cours préliminaires et les exercices ci-dessus sont en relation directe sur les plans de la matière et de la méthode; de cette manière, on parvient à faire en sorte que les cadres subalternes ne rencontrent dans les cours que des missions et des situations qui leur sont connues. Voilà pourquoi dans les cours de cadres centralisés, on travaille en groupe.

3.4 Documentation

Il nous importe d'éviter, lors des exercices, de travailler selon une «mentalité scolaire» qui est propre à l'instruction de base. Voilà pourquoi les cours de cadres centralisés se déroulent sans que soient suivies des procédures magistrales complètes; on les a remplacées par des documents simples de

travail. Ces feuilles de fonction, adaptées aux besoins des cadres subalternes, doivent progressivement être élaborées par ces derniers.

3.5 Déroulement d'un cours de cadre centralisé (CCC)

	1 ^{er} jour	2 ^{me} jour	3 ^{me} jour
Cadres moyens et supérieurs	Direction: instructeurs CCC Répétition des connaissances de bases dans le cadre des groupes Exercices de mission dans le cadre des groupes	Surveillant: instructeurs CCC Direction: cadre supérieur et moyen Répétition des connaissances de base dans le cadre des groupes Exercices de mission dans le cadre des groupes	comme 2 ^{me} jour
Cadres subalternes			

3.6 Nouveaux éléments matériels

L'instruction et le perfectionnement, méthode prioritaire des cadres, exige – pour que ceux-ci ne soient pas surchargés – de se limiter en principe à une matière connue.

Mais il est possible de faire intervenir dans une mesure modeste de nouveaux éléments matériels lors des exercices réalisés pour les cours de cadres centralisés, à savoir

par les cadres supérieurs:

- information sur les OPC particulières
 - information sur la mise sur pied de la protection civile
- par les cadres subalternes des services particuliers:
- mesures urgences pour sauver des vies humaines
 - mesures de protection AC personnelles

4. Rétrospectives et perspectives

Les expériences que nous avons faites permettent de constater ce qui suit:

- Les cours de cadres centralisés rencontrent les faveurs de la majorité des cadres touchés, qui les considèrent comme un appui efficace.
- Ils permettent d'influencer les exercices sur les plans de la méthode, de l'organisation et de la matière. Cela revêt une importance considérable pour un grand canton qui dispose seulement d'un nombre réduit d'instructeurs professionnels.
- On peut compter que nous aurons atteint nos objectifs d'ici à la fin de 1986.

En général	
A 1	Travaux d'entrée en service CS, C dét et C scst. Information, objectifs; prise de l'équipement personnel
A 2	Information: – points principaux de l'instruction 1984 – points fondamentaux des exercices
A 3	Données d'ordre pour les 2 ^{me} et 3 ^{me} jours CCC [aux cadres supérieurs]
A 4	Information sur la mise sur pied PC [pour les cadres supérieurs]
A 5	Travaux d'entrée en service C gr: information, objectifs; prise de l'équipement personnel
A 6	Information sur la mise sur pied PC (seulement pour les C gr)
A 7	Information sur le déroulement d'opérations de sauvetage et donnée d'ordre au niveau des groupes
A 8	Travaux finaux, licencement

Cours probatoires B (instr. CCC avec C dét et C scst)

a) Répétition des connaissances de base

- B 1 SPAC:
– établissement des préparatifs de protection AC
– points particuliers de la protection AC
 - B 2 Mesures urgentes de sauvetage
– règle générale
– disposition des blessés, respiration, hémostase
– mode de transport
 - B 3 Echelle mobile à fonctionnement manuel, brancard
- b) Exercices de mission
- B 4 Engagement des échelles et des moyens de secours

Préparatifs (direction: instr. CCC)

- B 5 Préparatifs individuels pour les 2^{me} et 3^{me} jours du CCC par les cadres supérieurs

Cours probatoires C (C scst avec C gr)

a) Répétition des connaissances de base

- C 1 comme B 1
- C 2 comme B 2
- C 3 Motopompe type 2, jeu de tuyaux
- C 4 Compresseur, appareils à air comprimé
- C 5 Echelle mobile à fonctionnement manuel, brancard

b) Exercices de mission

- C 6 Compresseur, appareils à air comprimé
 - C 7 Motopompe type 2, jeu de tuyaux
 - C 8 Levage de charges
 - C 9 Engagement des échelles et des moyens de secours
 - C 10 Suppression des points faibles
 - C 11 Organisation du service de parc
- 11/83 phase de préparation/phase de discussion

